

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/115

12 décembre 1996

(96-5288)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

MOZAMBIQUE

Déclaration de S.E. M. Oldemiro J.M. Baloi
Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme

Je tiens d'abord à féliciter S.E. M. Yeo Cheow Tong, Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour, pour sa désignation en tant que Président de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Au nom du gouvernement mozambicain et aussi en mon nom personnel, je souhaite exprimer notre appréciation sincère pour l'organisation de cette Conférence. Nous exprimons également et en particulier notre gratitude au gouvernement et au peuple de Singapour pour l'accueil chaleureux et amical qui nous a été accordé depuis notre arrivée et pour les moyens excellents mis à notre disposition.

En 1987, le Mozambique a entrepris un programme d'ajustement structurel dans le but de revitaliser son économie et d'améliorer le niveau de vie de sa population. Un aspect important de cette initiative a consisté à créer un environnement favorable pour l'investissement et le développement du secteur privé. Ces réformes portent, entre autres, sur les politiques monétaire et budgétaire, la politique de taux de change, la privatisation, le secteur financier et les mesures de libéralisation du commerce. Il a été créé ainsi un environnement attractif pour l'investissement privé, tant national qu'étranger, qui conduira le pays à un développement socio-économique durable. Certains résultats positifs et concrets peuvent être observés, par exemple la révision à la baisse du système tarifaire. Nous sommes confiants que grâce à ces mesures, l'investissement direct pourra stimuler notre économie déficiente et encourager le développement.

Comme vous le savez, le Mozambique est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), organisation régionale ayant pour but de renforcer l'intégration régionale et de développer, sur une base de réciprocité, le potentiel des pays de l'Afrique australe qui en sont membres. Cette forme de coopération renforcée entre pays en développement, considérée comme une étape de transition vers des obligations multilatérales, a été reconnue dans le texte de l'Accord instituant l'OMC. Le Mozambique est d'ailleurs résolument convaincu que l'intégration régionale est un préalable important en vue d'un système multilatéral fonctionnel.

A cet égard, le Mozambique est confiant que la signature par les Etats membres de la SADC d'un protocole en matière de commerce transcritra les aspirations en actions et transformera les engagements et les résolutions en une réelle intégration économique régionale.

La mondialisation et la libéralisation de l'économie internationale sont importantes et elles ont induit des modifications notables dans nos économies nationales et dans les modalités de nos relations. Le processus d'interdépendance et d'intégration des économies nationales a mis en lumière la nécessité d'un environnement réglementaire global qui assure à toutes les nations un processus de croissance et de développement équitable et durable.

./.

Une croissance équitable pour tous impliquant, entre autres, l'établissement d'une base d'action qui soit la même pour tous sera essentielle pour le succès de l'OMC. Les PMA restent économiquement faibles et ils sont confrontés au risque d'une marginalisation accrue. Des mesures positives doivent être prises pour aider les PMA à relever ces défis. Un soutien, surtout, leur est indispensable pour pouvoir suivre le rythme prévu pour la mise en oeuvre des résolutions de Marrakech et de l'OMC en vue de la création d'un système commercial mondial global et équitable. A cet égard, je tiens à mentionner et à saluer l'initiative commune CCI/CNUCED/OMC, ainsi que les autres organisations et institutions internationales qui nous aident à préparer l'avenir.

Cela importe d'autant plus que, nous le comprenons, les questions figurant dans le programme incorporé sont un défi pour nos pays: en effet, la liberté de choix limitée dans le système commercial multilatéral nous pose des problèmes en raison de notre base d'exportation étroite, de notre faible capacité d'exportation, de notre charge de la dette écrasante et de nos difficultés d'accès aux marchés pour des produits compétitifs.

Nous souscrivons bien entendu à la déclaration de la SADC, mais nous aimerions y ajouter quelques observations concernant les nouvelles questions.

Nous croyons comprendre que la libéralisation du commerce a pour objet d'induire une croissance équitable et que l'une des conditions fondamentales est l'existence d'une base d'action qui soit la même pour tous. Ce principe est correct, mais son application doit être pragmatique en ce sens qu'il faut prendre en considération les différences entre pays développés d'une part et pays en développement et pays les moins avancés d'autre part, sinon l'écart entre les uns et les autres continuera de se creuser, voire même à un rythme accéléré.

En d'autres termes, un vrai partenariat implique la possibilité de s'engager progressivement sur la voie d'une croissance équitable. Alors que les PMA ont déjà de grandes difficultés à mettre en oeuvre ce qui a été convenu à Marrakech, les pays développés se hâtent d'introduire de nouvelles questions. A notre avis, cela n'est pas juste et nous espérons que ces mots ne seront pas mal interprétés. Nous voulons dire en réalité que pour être approprié le rythme de progression doit prendre en compte les points faibles et les points forts de tous les acteurs. En conséquence, nous ne pouvons absolument pas accepter l'inclusion des nouvelles questions.

Nous sommes heureux que durant ces deux années, les résultats de l'OMC aient justifié sa création, mais nous nous opposons entièrement à toute tentative visant à élargir le champ de son action aux dépens d'autres organisations existantes.

Nous nous demandons en réalité au nom de quel objectif ambitieux - à supposer qu'il y en ait un - l'OMC pourrait examiner, même de façon déguisée, les questions de l'investissement et des normes du travail, pour ne mentionner que quelques-uns de ces aspects, qui sont traitées par la CNUCED et par l'OIT, respectivement. Même s'il est vrai que ces questions et d'autres sont liées au commerce, pourquoi ne pas les laisser à toutes les organisations concernées, qui les traiteraient de façon cohérente et coordonnée?

Nous espérons qu'à l'issue de cette Conférence ministérielle, nous parviendrons à un résultat positif.